



Brennushabitat
Le Sens de l'Habitat

LA LETTRE DE BRENNUS

N° 5 – Janvier 2005

Toute l'équipe de BRENNUS HABITAT vous souhaite une bonne et heureuse année 2005 en espérant vous apporter un meilleur service, toujours plus de disponibilité, et une proximité grâce à votre gardien.

ASSURANCES HABITATION

EDITO

Chers clients locataires

Nous avons à déplorer depuis quelque temps des sinistres importants, dont deux incendies (50 000€ de dommages chacun).

Il s'avère que nos clients n'étaient pas assurés au moment du sinistre.

De ce fait, ils risquent de devoir payer toute leur vie afin de rembourser leur dette.

Pour éviter cela, suivez les conseils ci-après :

La Responsable Qualité,
L. LUPOLI

CE QU'IL FAUT SAVOIR

Pourquoi assurer son logement ?

C'est une obligation légale.

La loi (article 7, alinéa G de la loi n°89 – 462 du 6 juillet 1989) prévoit que le client est tenu de s'assurer contre les risques locatifs en présentant une attestation délivrée par l'assureur lors de la remise des clefs, puis chaque année à la demande du bailleur à la date anniversaire du bail.

Les dégâts ou les détériorations provoqués par l'eau, le feu...peuvent être graves.

Etre assuré est une garantie utile et indispensable pour que vous soyez dédommagé en cas de sinistre.

Quelles sont les garanties de base ?

Risques incendie, explosion, dégâts des eaux, responsabilité civile !

Le contrat habitation que vous souscrivez doit garantir au minimum les risques d'incendie, d'explosion, de dégâts des eaux et votre responsabilité civile !

La plupart des compagnies d'assurances vous proposent des garanties complémentaires (vol, assistance...)

Vous êtes libre de souscrire votre contrat auprès de l'assureur de votre choix

Ne pas être assuré, quelles conséquences ?

Des conséquences financières, souvent considérables.

C'est engager votre responsabilité personnelle en cas de sinistre, à l'égard des victimes et des tiers, voire vous endetter lourdement pour faire face aux conséquences financières, souvent considérables.

BRENNUS HABITAT est en droit d'obtenir la résiliation de votre contrat de bail.

Conseil pratique :

Pour éviter une suspension de votre contrat d'assurance, pensez à demander le prélèvement automatique.

L'EVENEMENT DE L'ANNEE 2004

BARRE HENRI DUNANT



LES ASSOCIATIONS C.N.L et C.D.N 89

Les vœux 2005 des associations

Monsieur le Président Jacques JEAN et son équipe adressent leurs meilleurs vœux pour la nouvelle année 2005 à l'ensemble des locataires.

Joseph AGACHE et toute l'équipe de CDN 89 vous présentent leurs meilleurs vœux pour 2005. Ils vous remercient de votre soutien et vous assurent de leurs bons et loyaux services tout au long de l'année à venir.

PAROLE AUX JEUNES

A l'occasion de cette nouvelle année, ils prennent de bonnes résolutions :

- « Travailler en cours »

ils attendent du « Père Noël » :

- des soirées DVD et des goûters.

les jeunes présents sont :

- **NASSIRI Jamel**
 - **VERMEULEN Adrien**
 - **TAOLAOUI Jawad**
 - **BEDERRDDINE Adel**
 - **NOEL Cyril**
- (Agés de 14 à 17 ans)

BIENVENUE



France VANDENABEELE
Responsable Clientèle



Laurie LOISEAU
BTS en alternance
Secrétariat de direction



Dolorès DEVIGON
Gardiennne
(îlot Clemenceau)